



EXIGENCES DE SOUMISSION **ENSEIGNES**

Une demande de vérification des plans doit être soumise avec les documents et les renseignements suivants:

- Photographies du bâtiment existant et contexte.
- Des dessins à l'échelle de chaque enseigne proposée, indiquant les dimensions, lettrage, couleurs, matériaux, méthode de support, éclairage et localisation sur la façade.
- Stratégie pour enseigne:
Dans le scénario où il y a plusieurs occupants dans un bâtiment, une lettre du propriétaire indiquant que la proposition est conforme au plan global du bâtiment concernant la façade et les enseignes. Le plan concept des enseignes doit avoir déjà été soumis par le propriétaire et approuvé par la Ville.
- Un certificat de localisation récent pour toutes enseignes ancrées au sol ou qui projette sur la propriété de la ville peut être requis.
- Un jeu complet de plans à l'échelle, pliés en 8,5 po x 14 po (peut être requis).

* Toute demande de vérification des plans doit être signée par le propriétaire, ou accompagnée d'une lettre d'autorisation originale signée par le propriétaire, ainsi que des frais d'inscription et une lettre décrivant l'étendue des travaux.